

Règlement intérieur de l'Espace Danse ChoréA

1- Toute année commencée est due en entier.

Sauf cas exceptionnel : intervention chirurgicale, maladie grave, etc. (justificatifs à l'appui)

- 2- Les règlements seront remis à l'encaissement au début de chaque trimestre (20/10 - 20/01 - 20/04)
- 3- Pour tout défaut de paiement, les frais de rejet restent à la charge de l'adhérent, soit 12€ par rejet.
- 4- **Un certificat médical d'aptitude à la danse ou au Pilates est obligatoire** pour toute inscription annuelle.
- 5- Chaque enfant inscrit doit avoir une Responsabilité Civile (RC) ou assurance extra-scolaire.
- 6- Les professeurs, l'Espace Danse ChoréA et l'association ChoréA ne sont pas responsables des éventuels accidents qui peuvent survenir lors des cours, des stages, des spectacles ou toute autre manifestation de l'association ou de l'école de danse.
- 7- ChoréA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 8- Tout matériel ou installation endommagé par un élève pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.
- 9- Une tenue vestimentaire appropriée pour les cours est obligatoire, ainsi que la ponctualité en début de séance.
- 10- J'autorise l'Espace Danse ChoréA à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même (selon le cas) dans le cadre des activités de l'école de danse (DVD du spectacle, photos de groupes, réseaux sociaux de l'école etc.)
Je soussigné(e) *(pour les mineurs, le représentant légal de l'élève)*

Nom : _____ Prénom : _____

accepte le règlement intérieur de l'Espace Danse ChoréA et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le ___ / ___ / ___

Signature de l'élève ou de son représentant légal :

Mandat de prélèvement SEPA

Pour tout prélèvement bancaire, ce document est à compléter, dater et signer, accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC - IBAN.

Dates de prélèvement : 20 octobre 2019 20 Janvier 2020 20 Avril 2020

J'autorise l'association ChoréA à prélever sur mon compte bancaire le montant des trois trimestres correspondant à ma cotisation de la saison 2019/2020.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association ChoréA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association ChoréA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
- Montant du prélèvement: (*):.....€ / trimestre (3 trimestres pour la saison 2019-2020)
- Ce montant peut être réajusté pendant le premier trimestre, uniquement si l'adhérent décide de modifier le nombre de cours dans lesquels il est inscrit.

Le: (*) à (*): Signature: (*):